

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Séance ordinaire du 5 août 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 5 août 2019 à 19 h 00, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents : Monsieur Gilles Bastien Maire
 Monsieur Pascal Saumure Conseiller
 Monsieur Yvon Pelletier Conseiller
 Madame Monique Pelletier Conseillère
 Madame Ariane Matteau Conseillère
 Monsieur Jean Daoust Conseiller

Est absent : Monsieur Michel Lamoureux Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gilles Bastien.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE E/T RAPPORT DU MAIRE
----------	--

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Gilles Bastien, maire, la présente séance est ouverte à 19 h 00.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2019-08-05-197

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Ariane Matteau, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

0-2 Adoption de l'ordre du jour

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019

0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois de juillet 2019

0-5 Période de questions

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

- A- Terrain municipal – Chemin du Cimetière et Route 105
- B- Réserve de biodiversité dans la forêt Lajoie – Demande de rencontre
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de juillet 2019
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 juillet 2019
- 100-7 Présentation du règlement numéro 2019-320, règlement abrogeant le règlement numéro 78 régissant la taxe sectorielle pour l'entretien des chemins
- 100-8 Programme « Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) – Reconstruction de la rue du Pont
- 100-9 Mise à jour budgétaire au 30 juin 2019
- 100-10 Communications maire et bureau
- 100-11 Période de questions

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Acquisition de vêtements pour les pompiers volontaires
- 200-3 Période de questions

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport des travaux publics
- 300-2 Calcium – Acquisition
- 300-3 Entretien des chemins d'hiver – Déneigement
- 300-4 Chemin Deschênes
- 300-5 Période de questions

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
 - A- Nettoyage du site des lagunes – Côté droit
- 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables
 - A- Résultat de l'appel d'offres BOU-2019-07 - Fourniture de bacs roulants
- 400-5 Période de questions

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de juillet 2019
- 600-3 Fonds des petites collectivités (FPC) – Suivi du projet
- 600-4 Travail de nos représentants sur le conseil d'administration de la Corporation du parc régional du lac des 31 milles
- 600-5 SAGE – Correspondance entre le conseil et le représentant
- 600-6 Période de questions

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

- 700-1 Petite école de rang – Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec (PMVI) – Travaux
- 700-2 Loisirs sport Outaouais – Renouvellement d'adhésion
- 700-3 Programme de signalisation touristique
- 700-4 Musée-église – Tourisme Outaouais – Convention d'aide financière
- 700-5 Période de questions

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à la majorité

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 6 a mentionné qu'il votait contre les ajouts proposés par le maire.

Le maire demande le vote sur la proposition du conseiller Yvon Pelletier.

Résultats du vote

Pour la résolution	4 membres du conseil
Contre la résolution	2 membres du conseil

La proposition est donc adoptée à la majorité.

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019

M.B. 2019-08-05-198

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois de juillet 2019

Le maire Gilles Bastien a déposé, son rapport d'activités pour le mois de juillet 2019.

0-5 Période de questions

Une question est posée concernant le sujet suivant :

- Rapport du maire

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

Le suivi des procès-verbaux en date du 31 juillet 2019 est déposé pour information aux membres du conseil.

Chemin de la Ferme-des-Six - Dos d'âne et pancartes

Note au procès-verbal

Comme il est inscrit au suivi déposé, les dos d'âne pour le chemin de la Ferme-des-Six n'ont pas été livrés encore. Le remplacement des panneaux « Attention aux enfants » d'un format plus grand sera fait dans les meilleurs délais.

A- Terrain municipal – Chemin Cimetière et Route 105

Sujet non traité.

B- Réserve de biodiversité dans la forêt Lajoie – Demande de rencontre

M.B. 2019-08-05-199

Considérant la résolution M.B. 2018-01-08-022 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 8 janvier 2018;

Considérant que cette résolution accordait un contrat à l'organisme « Forêt Vive »;

Considérant que ce contrat avait pour effet de continuer le projet de création d'une réserve de biodiversité et de le mener à terme et ce, en organisant diverses présentations afin d'obtenir le soutien du milieu;

Considérant que ce contrat représentait une somme de 2 160\$ plus taxes;

Considérant que la municipalité a déboursé à ce jour la somme de 1 035\$ pour ce contrat;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu que les membres du conseil demandent une rencontre avec un représentant de l'organisme « Forêt vive » afin de leur présenter l'avancement de ce projet.

Adoptée à l'unanimité

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2019-08-05-200

Sur la proposition d'Ariane Matteau, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 31 juillet 2019, pour un montant total de 5 472.10 \$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie

Le suivi budgétaire du projet de voirie en date du 31 juillet 2019 est déposé pour information aux membres du conseil.

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de juillet 2019

M.B. 2019-08-05-201

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de juillet 2019 pour un montant total de 60 881.27 \$ telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 juillet 2019

M.B. 2019-08-05-202

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 juillet 2019 pour un montant de 74 060.03 \$ et d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-7 Présentation du règlement numéro 2019-320, règlement abrogeant le règlement numéro 78 régissant la taxe sectorielle pour l'entretien des chemins

Note au procès-verbal

Le conseiller Yvon Pelletier procède à la lecture du projet de règlement déposé par la directrice générale.

100-8 Programme « Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) » - Reconstruction de la rue du Pont

M.B. 2019-08-05-203

Considérant que l'entreprise Excavatech JL a exécuté les travaux relatifs au contrat BOU-1302, contrat relatif à la réfection d'une partie de la rue du Pont ainsi que la réfection de deux parties de réseau d'égout sur la rue Lecompte;

Considérant que les coûts des travaux de réfection des deux parties du réseau d'égout sont des travaux admissibles au programme de subvention TECQ 2014-2018;

Considérant que les coûts des travaux de réfection d'une partie de la rue du Pont sont des travaux admissibles au programme de subvention RIRL;

Considérant que les travaux relatifs à ce contrat ont été exécutés pendant l'année 2018;

Considérant que des paiements totalisant la somme de 621 682.92\$ ont été effectués depuis juin 2018 pour ce contrat;

Considérant que monsieur Joël Lacroix, du service de génie municipal de la MRCVG a envoyé un certificat de réception provisoire des travaux en octobre 2018;

Considérant que le délai de garantie de 12 mois, concernant le bon état et le bon fonctionnement des travaux, se termine le 31 août 2019;

Considérant que nous sommes en attente de recevoir le certificat de réception définitive et ce, dès la fin du délai de garantie;

Considérant que suite à la réception de ce certificat de réception définitive des travaux, la municipalité, après réception d'une facture de l'entreprise Excavatech JL, sera dans l'obligation de procéder au paiement final;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements des soldes restants à Excavatech JL concernant ce contrat BOU-1302 et ce, après la réception du certificat de réception définitive et après réception de la facture finale.

Adoptée à l'unanimité

100-9 Mise à jour budgétaire au 30 juin 2019

M.B. 2019-08-05-204

Sur la proposition d'Ariane Matteau, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de demander à la directrice générale de transmettre la mise à jour budgétaire au 30 juin pour analyse au prochain atelier de conseil de la prochaine séance ordinaire de conseil.

Adoptée à l'unanimité

100-10 Communications maire et bureau

Note au procès-verbal

Le maire procède à la lecture d'un document visant son rôle. Il propose par la suite une modification de procédure en ce qui concerne le courrier.

M.B. 2019-08-05-205

Véto du maire

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu ce qui suit :

- Que le courrier adressé directement à Gilles Bastien ne soit pas ouvert par le personnel municipal;
- Que le courrier adressé à la municipalité de Bouchette au soin de Gilles Bastien maire, soit transmis via courriel à monsieur Bastien dès sa réception.

Adoptée à l'unanimité

100-11 Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Redevances carrières et sablières
- Code d'éthique du maire
- Forêt vive – Administrateurs
- Règlement abolissant taxe sectorielle
- Adoption ordre du jour et ajouts au point varia
- Problème de son aux séances – Acquisition de micros
- Distributrice à boissons gazeuses
- Animosité et arrogance

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Rapport d'activités du service incendie**Note au procès-verbal**

Le directeur du service incendie Richard Carle, a déposé son rapport d'activités pour le mois de juillet 2019.

200-2 Acquisition de vêtements pour les pompiers volontaires

M.B. 2019-08-05-206

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de procéder à l'acquisition de vêtements pour les pompiers volontaires et ce, selon la liste déposée par le directeur du service incendie, Richard Carle. Ces vêtements consistent à 17 manteaux, 1 képi de directeur, 1 veste de directeur, 17 pantalons, 17 chemises à manches courtes et 17 polos à manches courtes. Cette dépense d'un montant estimatif de 7 425\$ plus taxes plus transport sera imputée au poste « Vêtements » (02-220-00-650) et les crédits budgétaires proviendront du surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité

200-3 Période de questions

Des remerciements sont mentionnés en ce qui concerne l'initiative de déployer un camion incendie de l'autre côté du pont lors des fermetures du pont de fer.

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 **Rapport de l'inspecteur municipal**

Note au procès-verbal

Le rapport des travaux exécutés par le service des travaux publics est déposé par l'inspecteur municipal.

300-2 **Calcium- Acquisition**

M.B. 2019-08-05-207

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de procéder à l'achat d'autres sacs de calcium et ce, pour le budget restant, soit la somme de 4 050\$.

Adoptée à l'unanimité

300-3 **Entretien des chemins d'hiver - Déneigement**

M.B. 2019-08-05-208

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale pour aller en appel d'offres pour le contrat d'entretien des chemins d'hiver – Déneigement et ce, pour une période de trois ans en utilisant le même devis que pour le dernier appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité

300-4 **Chemin Deschênes**

Note au procès-verbal

Suite à des discussions tenues séance tenante, ce sujet est reporté pour discussion en atelier de travail.

300-5 **Période de questions**

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Chemin Deschênes
- Code d'éthique – Respect des valeurs
- Demande visant les redevances des sablières pour deux élus
- Permis exploitation sablière
- Exploitant versus propriétaire
- Relation avec entrepreneur en déneigement
- Contrat déneigement – Provenance du sable utilisé
- Paiement redevances exploitant

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout

400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc

400-3 Écocentre et site des lagunes

A- Nettoyage du site des lagunes – Côté droit

M.B. 2019-08-05-209

Considérant qu'un côté du site des lagunes doit être vidangé, soit le côté droit;

Considérant que l'inspecteur municipal estime que deux voyages de camion 10 roues seront nécessaires pour procéder à la vidange de ce côté des lagunes;

Considérant que les boues seront transportées au Centre de traitement des boues septiques de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau situé à Kazabazua;

Considérant les demandes de prix que l'inspecteur municipal va effectuer auprès des entrepreneurs locaux pour l'exécution de ces travaux;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale pour retenir les services du plus bas soumissionnaire pour la vidange du côté droit du site des lagunes.

Adoptée à l'unanimité

400-4 Matières résiduelles et matières recyclables

B- Résultats de l'appel d'offres BOU-2019-07 – Fourniture de bacs roulants

M.B. 2019-08-05-210

Considérant la résolution M.B. 2018-12-03-321 adoptée par les membres du conseil municipal lors de la séance tenue le 3 décembre 2018;

Considérant que par cette résolution, les membres du conseil mandataient la directrice générale pour prendre les mesures nécessaires en vue de réaliser un appel d'offres et ce, pour l'acquisition de bacs roulants;

Considérant les différentes rencontres tenues avec certains membres du conseil à ce sujet depuis l'adoption de cette résolution;

Considérant qu'un appel d'offre public est nécessaire pour un contrat d'un montant supérieur à 101 100\$;

Considérant l'appel d'offres public effectué par la directrice générale;

Considérant qu'un procès-verbal de l'ouverture des soumissions a été produit et déposé par la directrice générale;

Considérant que deux soumissions ont été déposées pour cet appel d'offres et ce, avant la date limite de réception des soumissions;

Considérant qu'on retrouvait dans cet appel d'offres certaines options, soit celle incluant la livraison (Option 1A) et celle où la livraison serait la responsabilité de la municipalité (Option 2A);

Considérant que la plus basse soumission déposée est celle de « Distribution Jean Blanchard inc.»;

Considérant que les membres du conseil sont d'accord pour que la livraison de porte en porte des bacs roulants soit la responsabilité du fournisseur, soit l'option 1A;

Considérant que le prix soumis pour cette option est au montant de 124179.00\$ plus taxes, soit la somme totale de 142 774.80\$;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'accorder le contrat BOU-2019-07, contrat de fourniture de bacs roulants à la compagnie « Distribution Jean Blanchard inc.» au montant de 142 774.80\$.

Adoptée à la majorité

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier a mentionné qu'il votait contre l'option 1A et pour l'option 2A.

Le maire demande le vote sur la proposition du conseiller Jean Daoust.

Résultats du vote

Pour la résolution 5 membres du conseil
Contre la résolution 1 membre du conseil

La proposition est donc adoptée à la majorité.

400-5 Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Point spécifique relatif aux lacs à l'ordre du jour
- Inondations 2019 - Zone intervention spéciale - ZIS
- Liste des sujets de discussion de l'association Grand Lac Rond
- ZIS - Lettre déposée au bureau
- Livraison des bacs
- Résolution MRCVG – CREDDO - Bouchette contre
- Gestion des tournois de pêche
- Lavage des bateaux
- Transfert d'argent à la Fabrique

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 **Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

600-2 **Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de juillet 2019**

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de juillet 2019 sont déposées.

600-3 **Fonds des petites collectivités (FPC) – Suivi du projet**

Sujet reporté.

Note au procès-verbal

Ce projet a bénéficié d'une subvention de 82 000\$ pour construire ou améliorer l'accès pour l'ensemble du territoire du parc régional du lac des Trente-et-Un Milles.

600-4 **Travail de nos représentants sur le conseil d'administration de la Corporation du parc régional du lac des 31 milles**

Note au procès-verbal

Suite à des discussions tenues séance tenante, ce sujet est reporté pour discussions en atelier de travail.

600-5 **SAGE – Correspondance entre conseil et notre représentant**

Note au procès-verbal

Ce sujet est reporté pour discussions en atelier de travail.

600-6 **Période de questions**

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- FPC – Chemin Lac-des-Pères
- FPC – Contribution députée Mme Vallée
- Retour des représentants
- Réglementation visant les roulottes

Inondations 2019 - Zone d'intervention spéciale

M.B. 2019-08-05-211


Considérant les inondations survenues en 2019;

Considérant que le gouvernement a décrété une zone d'intervention spéciale (ZIS) suite à ces inondations;

Considérant que ce décret a pour objectifs :

- d'assurer la sécurité des personnes et des biens;
- de favoriser une gestion rigoureuse des zones inondables;
- d'imposer un moratoire sur la construction et la reconstruction de bâtiments situés sur les territoires visés par la ZIS, et ce, jusqu'à l'élaboration par le gouvernement d'un nouveau cadre normatif en

matière d'aménagement du territoire relatif aux inondations et à sa mise en œuvre par les municipalités;

- d'assurer l'application uniforme de la [Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables](#)  sur tout le territoire ayant été sinistré en raison de la crue des eaux.

Considérant que la municipalité de Bouchette est concernée par cette zone d'intervention spéciale, soit pour les propriétés situées aux abords du Grand Lac Rond;

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation recevra des commentaires visant cette zone et ce, jusqu'au 19 août 2019;

Considérant que les membres du conseil municipal désirent aviser le ministère que la municipalité de Bouchette ne possède ni les outils ni les moyens financiers pour bien répondre concernant cette zone d'intervention spéciale;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de demander au ministère de reporter à une date ultérieure la date limite pour envoyer les commentaires concernant la zone d'intervention spéciale (ZIS).

Adoptée à l'unanimité

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Petite école de rang – Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec (PMVI) – Travaux

M.B. 2019-08-05-212

Considérant la résolution M.B. 2018-03-05-077 adoptée par les membres du conseil municipal lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 5 mars 2018;

Considérant qu'une des initiatives retenues dans le cadre du programme PMVI d'Hydro-Québec concerne des travaux à être exécutés à la petite école de rang et ce, pour un montant de 15 000\$;

Considérant la correspondance déposée par une représentante du comité de la petite école de rang à l'effet de demander une modification de certains travaux énumérés dans la demande originale;

Considérant que les travaux énumérés sont toujours dans le but de compléter le projet de la petite école de rang;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Ariane Matteau, il est résolu de répondre positivement à la demande du comité de la petite école de rang et d'autoriser les changements demandés dans la liste des travaux à la petite école de rang, travaux qui seront réalisés dans le cadre du programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec (PMVI).

Adoptée à l'unanimité

700-2 Loisirs sport Outaouais – Renouvellement d'adhésion

M.B. 2019-08-05-213

Considérant la résolution M.B. 2018-10-03-281 adoptée par les membres du conseil lors de la séance tenue le 3 octobre 2018;

Considérant que les membres du conseil désirent procéder au renouvellement de l'adhésion de la municipalité de Bouchette à l'organisme « Loisir sport Outaouais »;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'autoriser la directrice générale à procéder au paiement relatif au renouvellement de l'adhésion de la municipalité de Bouchette à l'organisme Loisir sport Outaouais et ce, pour l'année 2019-2020 au montant de 110.50\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

700-3 Programme de signalisation touristique

M.B. 2019-08-05-214

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau travaille présentement sur un projet de route touristique;

Considérant que deux de nos attraits ont été identifiés comme un point d'ancrage ou un attrait situé le long de cette route;

Considérant que ces deux attraits sont : la Petite école de de rang et le Parc des bâtisseurs;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de procéder aux démarches en vue d'adhérer à ce programme de signalisation touristique.

Adoptée à l'unanimité

700-4 Musée-église – Tourisme Outaouais – Convention d'aide financière

M.B. 2019-08-05-215

Considérant la résolution M.B. 2018-04-09-115 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 9 avril 2019;

Considérant que cette résolution concernait la présentation d'une demande de subvention dans le cadre du programme de développement touristique de l'Outaouais (PDTO) et ce, pour des travaux visant la restauration intérieure de l'église;

Considérant la réponse positive obtenue suite à cette demande et ce, pour une aide financière d'une somme maximale de 25 000\$;

Considérant les conditions relatives à cette aide financière, conditions jugées lourdes à remplir;

Considérant les vérifications effectuées par le maire dans ce dossier et ce, auprès de Tourisme Outaouais et auprès des membres de la « paroisse » locale;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de transférer la subvention et la gestion de ce

programme à la Paroisse Sainte-Marie-de-l'incarnation pour le comité de Bouchette.

Adoptée à l'unanimité

700-5 Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Subvention pour l'église
- Représentants municipaux
- Communications

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

Sujet non traité.

900	VARIA
------------	--------------

Aucun point à traiter en varia.

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Sujet non traité.

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

M.B. 2019-08-05-216

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de lever la présente séance à 20 h 40.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Bastien
Maire

Claudia Lacroix, B.A.A.
Directrice générale
Secrétaire-trésorière